

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Etaient présents : M. Rémy BOURCIER - Mme Josiane BOIZIAU - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN Mme Nathalie COURGEON - Mme Sylvie LECOMTE Mme Sylvie LE MOAL - Mme Suzanne LELAURE M. Claude LERAY - Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Géraldine MOREAU - M. Bertrand RICHARD M. Dominique NAUD - M. Pascal ROBIN - M. Eric SOULARD

Absents-Excusés : Florence SALOMON - Dominique NAUD (jusqu'à 20h30)

Pouvoirs : Florence SALOMON donne pouvoir Bruno MICHEL

Secrétaire de séance : Sylvie LECOMTE

❖ **APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 5 ET 21 AVRIL 2016**

Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 Cession site de l'école privée

Madame le Maire présente l'état d'avancement du projet d'acquisition du futur ancien site de l'école privée (pôle maternel). Il est précisé que le Conseil municipal avait sollicité l'Agence Foncière pour assurer le portage du projet d'acquisition et conduire les négociations avec le vendeur (la Fondation de la Providence). Monsieur FLEURY, représentant de la Providence, a donné son accord par écrit pour la cession du site à l'Agence Foncière pour le compte de la commune de Couffé au prix net vendeur de 150 000€ et pour faire réaliser les diagnostics obligatoires.

Madame Le Maire interroge les membres présents en séance pour connaître leurs avis sur les dispositions à insérer dans la convention de portage foncier avec l'Agence Foncière (durée du portage, montant du portage avec travaux de démolition, le type de remboursement progressif ou in fine etc).

Il est précisé que la commune souhaite pour formaliser cette cession, faire appel à un notaire en plus du cabinet notarial retenu par La Providence

La convention de portage fera l'objet d'une validation par l'assemblée délibérante lors d'une prochaine séance de Conseil lorsque tous les éléments seront portés à connaissance de la collectivité, en particulier les résultats des diagnostics.

N° 2016/05- 035: TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2016-2017

Monsieur SOULARD, adjoint à la culture, rappelle que comme chaque année dans le cadre de la mise en place de la régie de recettes de la salle de spectacle de Couffé, il convient de déterminer les tarifs des spectacles produits à l'Althéa pour la saison culturelle 2016-2017 :

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

DÉCIDE DE :

- **Voter les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016-2017 comme suit :**

Tarifs plein

Tarif Réduit : 15 à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi

- | | | |
|--|------|------|
| • 1spectacle | 9 € | 5 € |
| • Pass 3 spectacles | 22 € | 10 € |
| • Pass 4 spectacles | 28 € | 13 € |
| • Gratuité pour les moins de 15 ans | | |
| • Soirée ciné tarif de 2 € et gratuit pour les moins de 5 ans. | | |

➤ **Spectacles :**

Théâtre « LE REFUGE », le 22 octobre 2016,
 Soirée ciné « Les triplettes de Belleville », 17 décembre 2016
 Théâtre « PRESQUE X », 14 janvier 2017
 Concert « ETIENNE BOISDRON, trio musical », 18 mars 2017
 Théâtre le Chiffon Rouge « BABY BLUES», le 8 avril 2017

➔ *Arrivée de Dominique NAUD à 20h30*

N° 2016/05- 036 AMENDES EN CAS DE DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Monsieur ROBIN, conseiller délégué à l'environnement, rappelle à l'assemblée que la commune de Couffé bénéficie du service d'enlèvement des ordures ménagères géré par la COMPA. Par ailleurs, une déchetterie ouverte aux habitants permet d'effectuer le dépôt des déchets spéciaux. Malgré ces services mis à disposition de la population, le service technique a récupéré depuis février dernier près de 4390 litres de déchets sur le domaine public communal.

Il est proposé à l'assemblée de mettre en place :

- le recouvrement d'une amende d'un montant de 150 € en cas de dépôt sauvage de déchet facturé à l'auteur de l'infraction.
- le recouvrement d'une amende d'un montant de 500 € adressé en cas de dépôt sauvage de déchet facturé à l'auteur de l'infraction, en cas de récidive.
- le paiement des frais réels engagés par la collectivité pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets facturé à l'auteur de l'infraction.

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

DÉCIDE D'INSTAURER:

- une amende d'un montant de 150 € facturée à l'auteur de l'infraction.
- une amende d'un montant de 500 € facturée à l'auteur de l'infraction, en cas de récidive
- le paiement des frais réels engagés par la collectivité pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets facturée à l'auteur de l'infraction.

Il est précisé qu'un arrêté municipal relevant des pouvoirs de police du maire sera signé par madame le Maire fixant les dispositions interdisant le dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal.

1.4 Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2016

Madame Le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Préfecture faisant état de l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 concernant les travaux d'accessibilité de l'école et la mairie. La subvention attribuée s'élève à 3 618 € soit 35 % du coût de l'opération estimée à 10 338 €.

2- RESSOURCES HUMAINES

2.1 Informations poste agent d'accueil (adjoint administratif)

Madame Le Maire rappelle que l'agent d'accueil a sollicité une demande de disponibilité pour création d'entreprise. L'autorité territoriale étant favorable à autoriser cette disponibilité pour une durée d'un an renouvelable, un appel à candidature sera lancé à compter du 20 mai prochain jusqu'au 14 juin. Le recrutement sera effectué à la fin juin pour une prise de fonction à la fin août. L'agent d'accueil pourra ainsi faire valoir sa demande de disponibilité à compter du 1^{er} octobre prochain.

Un avis de la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion a été sollicité pour avis concernant cette demande de disponibilité.

Un avis du Comité Technique du Centre de Gestion a été sollicité afin de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 18,20 heures à compter du 1^{er} octobre prochain.

L'assemblée délibérante validera lors de la séance de juillet prochain la modification du tableau des effectifs en fonction de la durée hebdomadaire de travail proposée par l'autorité territoriale.

2.2 Informations poste DGS (attaché territorial)

Madame Le Maire indique que l'appel à candidature pour le remplacement du directeur général des services est en cours de diffusion sur la plateforme *CAP TERRITORIAL* du Centre de Gestion (du 26 avril au 24 mai).

Le bureau municipal a fait appel au service recrutement du Centre de Gestion. Une convention de prestation de service de conseil en ressources humaines a été signée (coût 840 €) afin d'aider les élus pour ce recrutement. La préselection des candidats sera effectuée le 27 mai prochain. Le jury (madame le Maire, Monsieur COQUET, Monsieur RICHARD et Monsieur BONNET du Centre des gestion) recevra les candidats en entretien le vendredi 3 juin.

L'assemblée délibérante validera lors de la prochaine séance de Conseil la création d'un poste provisoire en fonction du candidat retenu (agent titulaire ou contractuel) afin de permettre la réalisation d'un tuilage avec le DGS en poste et son remplaçant.

3- AFFAIRES SCOLAIRES

N° 2016/05- 037: SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DU MERCREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

Madame LE MOAL expose l'étude réalisée par la commission restaurant scolaire concernant le maintien du service de restauration le mercredi pendant la période scolaire à compter de la rentrée de septembre prochain.

Il est rappelé que le coût total du repas unitaire servis le mercredi s'élève à 9 € et que le reste à charge pour la collectivité est de 4,91 € (contre un coût total de 5 € et d'un reste à charge de 1,67 € pour les autres jours de la semaine).

Il est rappelé que le nombre moyen de repas servis le mercredi est de 11,77.

Considérant la volonté de la collectivité d'offrir aux familles un service de restauration le mercredi,

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

DÉCIDE DE :

- valider le maintien du service de restauration scolaire pour la période scolaire à compter de la rentrée prochaine dans les mêmes conditions que celles établies l'année précédente en partenariat avec l'association Couffé Animation Rurale
- modifier le planning de l'agent municipal en charge de la confection des repas du mercredi, en diminuant le temps de travail de 4 heures à 3 heures chaque mercredi

3.2 Tarification des repas du restaurant scolaire

Madame LE MOAL informe les membres du Conseil municipal qu'une étude est en cours de réalisation concernant la tarification des repas du restaurant scolaire en fonction des quotients familiaux. La commission municipale s'est réunie à deux reprises pour étudier ce sujet. Une information sera transmise aux élus lors d'une prochaine séance de conseil.

4- DÉCISIONS DIVERSES

N° 2016/05- 038: REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN HORS SERVICE

Monsieur SOULARD donne lecture en séance du courriel envoyé par le Président du Comité des Fêtes de Couffé à l'intention du Conseil municipal au sujet de la table de pique-nique cassée par un bénévole lors de la fête du cochon de juillet dernier.

Il est précisé que pour une question de responsabilité, l'association ne souhaite pas faire fonctionner son assurance pour le remplacement de cette table.

Il est précisé que le remplacement à l'identique de cette table (achat + livraison) est estimé à environ 1000 € TTC.

Une discussion s'engage pour déterminer qui doit prendre en charge le remplacement de cette table hors service. Une élue s'interroge sur le fait que la collectivité doit systématiquement pallier à la casse du matériel fait par des tiers. Certains indiquent que si la collectivité décide de prendre à sa charge le remplacement de cette table, cela créera un précédent rendant obligatoire la prise en charge de futurs matériels endommagés par d'autres associations. Plusieurs élus s'interrogent sur la possibilité pour les associations de revoir leurs contrats d'assurance afin de mieux couvrir les activités des bénévoles. Il est précisé que dans ce cas, les frais d'assurance à la charge des associations vont être plus importants. Un élu suggère qu'un fonds spécial puisse être créé en début d'année pour pallier à ce type de situation. Certains émettent l'hypothèse que la prise en charge financière du remplacement de cette table soit partagée entre l'association et la collectivité. Il est également suggéré que la commune prenne en charge l'achat de cette nouvelle table et que l'association assure le transport (livraison).

Considérant l'engagement bénévole assuré par l'association du Comité des fêtes,

Considérant le rôle joué par l'association dans le développement de la vie locale sur la commune,

→ Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (15 voix pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal :

DÉCIDE DE :

- Prendre en charge le coût financier (acquisition et frais de livraison) du remplacement de ladite table.

Il est précisé que Monsieur BOURCIER en raison de son engagement au sein du Comité des fêtes ne prend pas part au vote.

5- URBANISME - TRAVAUX

5.1 Projet révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Monsieur RICHARD présente un bilan de la réunion de démarrage qui a eu lieu avec le bureau d'Etude A + B . Le planning prévisionnel des grandes étapes de la révision du PLU a été transmise aux élus.

Madame LELAURE et Monsieur MICHEL s'interrogent sur la raison pour laquelle les membres de la commission PLU n'ont pas été convié à cette première réunion. Monsieur RICHARD précise qu'il s'agissait du réunion de « calage » ne nécessitant pas la présence de la commission.

5.2 Etat d'avancement des travaux en cours

La réception des travaux d'éclairage public réalisé avec le SYDELA s'est bien déroulée. Monsieur RICHARD indique qu'une étude est en cours pour assurer le maintien de l'éclairage de l'ensemble des mâts situés rue des Vignes et des Coteaux en assurant une baisse de la puissance (coût identique pour la collectivité).

Madame Le Maire indique que le locataire du logement situé au dessus de l'ancien bâtiment de La Poste à faire savoir par courrier qu'il serait intéressé pour acquérir le bâtiment dans son ensemble. Ce dossier fera l'objet d'une étude lors d'une réunion spécifique.

5.3 Comptages routiers

Monsieur RICHARD présente le bilan mensuel des comptages routiers enregistrés en avril par le radar pédagogique :

- rue de la Vallée du Havre : 42,7 km/H et en V85 : 50 km/H
- rue du général charette de la Contrie : 39,85 km/H et en V85 : 48 km/H

6- COMMISSIONS ET COMITÉS

6.1 Comité de pilotage du 19 avril

Point présenté oralement lors de la précédente séance.

6.2 Commission bibliothèque du 19 avril

Monsieur SOULARD indique le budget attribué par la COMPA pour la bibliothèque de Couffé est identique à l'année passée (animation 1 000 € - Abonnements 500 € - Acquisition ouvrages 3 000 €). Le budget animation Petipatapon est fixé à 100 € par animation (soit 500 € pour l'année).

6.3 Comité consultatif animations culturelles du 20 avril

Monsieur SOULARD présente la programmation culturelle de la saison 2016-2017. A compter de la rentrée prochaine, la gestion financière du bar de l'athéa sera assurée par les associations culturelles.

Il est proposé de prévoir une indemnisation du travail des régisseurs techniques bénévoles (Monsieur COLAS et FEUILLATRE) à compter de la prochain saison culturelle (sous forme de GUSO ou régime général des intermittents du spectacle).

6.4 Commission restaurant scolaire du 25 avril

Sujet traité au point 3.

6.5 Comité restaurant scolaire du 28 avril

Sujet traité au point 3.

6.6 Commission urbanisme du 2 mai

Monsieur RICHARD présente l'instruction des dossiers d'urbanisme.

6.7 Commission affaires scolaires du 3 mai

Un bilan de l'organisation des Temps d'Activités Municipaux et des activités sur la cour pendant la pause méridienne est présenté en séance. Madame LE MOAL indique que la commission n'est pas favorable au développement d'activités sur la cour pour éviter de faire concurrence au service des TAM.

Madame le Maire donne lecture en séance du courrier adressé par une famille concernant la remise des diplômes du permis vélo qui s'est tenue le 23 avril dernier. Un courrier de réponse sera adressé aux intéressés.

6.8 Comité consultatif environnement du 4 mai

Monsieur ROBIN indique que la commission a décidé à titre expérimental sur un petit tronçon de procéder au rechargement en sable des allées du plan d'eau afin d'utiliser le désherbeur mécanique et de réduire le désherbage chimique (budget de fonctionnement).

6.9 Résumés des réunions sociales ACAMD-ELI et Maison de retraite St Pierre

Les informations sont données en séance

6.10 Commission communication du 9 mai

Madame BOIZIAU indique qu'un concours photos est lancé. Des flyers et affiches vont être distribués chez les commerçants pour communiquer sur ce concours ainsi qu'une nouvelle information dans le prochain Couffé-info. Le gagnant du concours verra sa photo paraître dans le bulletin annuel. Une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants est programmée le 9 septembre 2016 à 20h à la salle des chênes.

6.11 Comité consultatif affaires sociales du 11 mai

Le comité a travaillé sur l'organisation de l'après-midi récréatif du 16 novembre prochain.

Madame BOIZIAU indique qu'un questionnaire anonyme est en préparation et va être envoyé aux Coufféens pour connaître leurs besoins en termes de services. Le compte-rendu et le questionnaire seront distribués avec la convocation de la prochaine séance.

6.12 Actualités intercommunales : SIVU Marli du 15 avril 2016

Monsieur COQUET indique Le SIVU Marli a programmé des travaux d'amélioration dans les bureaux du bâtiment. Un contrôle de maintenance de l'ascenseur va être effectué pour un coût de 2523 €. Une analyse du mode de calcul des participations financières des communes a été étudiée. La base calcul demeure celles des résidents âgés de plus de 65 ans.

7- INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Madame Le Maire donne lecture en séance du courrier de l'association Couffé Animation Rurale informant de la nouvelle présidence de CAR par Madame Cécile COTTINEAU.
- ❖ Jeux en fête organisé par le SIVOM du secteur de Ligné aura lieu le 19 novembre 2016.
- ❖ Les permanences des élus pour le référendum local du 26 juin prochain sont planifiées.

Séance levée à 23h05